

## REFLEXIONS SUR LA DEMOCRATIE AU QUEBEC

par René DUROCHER

Depuis quelques années, les critiques de la démocratie n'ont pas manqué au Québec. Certains nationalistes québécois, exaspérés par la situation minoritaire du Québec dans l'ensemble canadien, ont dénoncé la démocratie comme étant un instrument permettant au Canada anglais de maintenir sa domination sur le Québec. D'autres, s'inspirant du marxisme - authentique ou non -, ont dénoncé la démocratie alléguant qu'elle était un instrument utilisé par la bourgeoisie pour exploiter les travailleurs. Finalement, d'autres qui constituent un groupe plus important que les nationalistes et les marxistes, expriment de sérieuses réserves sur le régime démocratique parce qu'il aboutit, selon eux, à l'anarchie. Ces conservateurs au tempérament autoritaire sont toujours prêts à sacrifier la démocratie au nom de leur conception de la loi et de l'ordre.

Ces groupes, du moins pour le moment, ne me paraissent pas menacer sérieusement la démocratie au Québec. Le groupe qui m'inquiète le plus pour l'avenir de la démocratie, ce sont nos gouvernants qui trop souvent, pour se maintenir au pouvoir, faussent les règles du jeu démocratique dont théoriquement ils sont les grands défenseurs puisque leur légitimité en dépend.

Les gouvernants peuvent utiliser l'armée, la police, l'appareil judiciaire, le pouvoir de légiférer, l'appareil administratif, le budget de l'Etat ainsi que d'énormes moyens pour conditionner l'opinion publique. La menace que font peser nos gouvernants sur la démocratie n'a rien de théorique comme on a pu le voir lors des événements d'octobre 1970 au Québec.

Cette célèbre crise d'octobre 1970 nous a rappelé qu'il suffisait de l'action d'une dizaine de terroristes pour que le gouvernement canadien proclame la loi des mesures de guerre et suspende les libertés civiles en invoquant le grotesque alibi d'une insurrection appréhendée. En temps de crise, réelle ou imaginaire, la démocratie canadienne s'est avérée particulièrement fragile. A la lumière de l'hystérie collective de 1970 et des manoeuvres scandaleuses de nos gouvernements, on peut se demander très légitimement comment ils réagiraient si le peuple québécois optait démocratiquement pour l'indépendance du Québec.

Un deuxième problème que je voudrais évoquer à propos de la démocratie au Québec a trait au système électoral. Dans une société où règne un large consensus, les injustices du jeu électoral sont habituellement tolérées. Mais dans une société comme celle du Québec, ces injustices graves risquent de justifier aussi bien l'apathie des uns que la violence des autres.

Pour qu'un système démocratique conserve sa légitimité, il importe que la manière de choisir les gouvernants soit acceptée par les gouvernés. Ceux-ci doivent

avoir un même droit de vote et pouvoir l'exercer librement. Le vote de chacun des citoyens doit avoir à peu près le même poids et il faut que le système électoral permette de distribuer équitablement les sièges au Parlement entre la majorité et la ou les minorités électorales.

Tous les citoyens du Québec âgés de 18 ans et plus, sauf exceptions prévues par la loi, ont droit de vote ; mais à chaque élection, des milliers d'entre eux ne peuvent exercer ce droit. L'énumération, l'inscription et la radiation des citoyens sur les listes électorales sont soumises à une procédure qui, par son caractère partisan, donne lieu à beaucoup d'erreurs voir même de fraudes. Le gouvernement pourrait assez facilement corriger cette situation peu démocratique maintes fois dénoncée par l'établissement d'une liste électorale permanente et surtout en interdisant toute pratique partisane dans les tâches qui touchent la préparation, la surveillance et la compilation des résultats du scrutin.

La législation doit non seulement permettre aux citoyens de former librement des partis politiques mais ceux-ci doivent disposer d'une même égalité de chances dans le combat politique. Même si depuis quelques années le gouvernement fait voter quelques lois pour tenter de limiter les dépenses des partis et des candidats en temps d'élection, les abus en ce domaine sont fréquents et la loi très imparfaite. Cette situation favorise, entre autres, la création de caisses électorales occultes, ce qui jette le discrédit ou du moins permet les pires soupçons sur l'indépendance des gouvernements face aux grands intérêts qui garnissent leur caisse.

Mais ces réformes en vue de permettre la liberté du vote et l'égalité de chances des partis sont insuffisantes pour garantir aux citoyens que le vote de chacun est à peu près égal à celui des autres. Ceci nous amène à parler de la carte électorale du Québec qui pendant longtemps a été grossièrement injuste. Depuis 1965, on y a apporté des corrections qui ont réduit à un niveau à peu près acceptable les écarts entre les différentes circonscriptions.

Finalement, même si toutes les réformes que je viens de mentionner étaient mises en oeuvre, cela ne corrigerait pas l'écart qui existe entre le pourcentage de voix obtenu par un parti et le nombre de sièges qu'il obtient au Parlement. Les trois dernières élections québécoises illustrent bien la gravité de ce problème.

	Parti libéral	Union nationale	Rassemblement pour l'indépendance nationale	Ralliement national
1966 suffrages :	47,2	40,9	5,8	3,2
sièges :	50	56	0	0
			Parti québécois	Ralliement créditiste
1970 suffrages :	45,4	19,6	23	11,1
sièges :	72	17	7	12
1973 suffrages :	54,6	4,9	30,2	9,9
sièges :	102	0	6	2

En 1966, non seulement le parti majoritaire, en termes de voix, perd le pouvoir mais les deux partis qui représentent le courant indépendantiste et qui ont obtenu ensemble 9 % des suffrages n'ont aucun représentant à l'Assemblée nationale. En 1970, les libéraux qui ont obtenu moins de voix qu'en 1966 reprennent le pouvoir avec une confortable majorité. L'Union Nationale et le Ralliement créditiste obtiennent une représentation à peu près équitable compte tenu du pourcentage des suffrages qu'ils ont obtenus. Cependant le Parti Québécois qui regroupait l'ensemble des forces indépendantistes est sérieusement sous-représenté. En 1973, malgré une carte électorale plus juste, le phénomène de sous-représentation est singulièrement aggravé. Le Parti Québécois, malgré un progrès très net auprès des électeurs (+7 %) a 6 députés élus au lieu de 7 ! L'Union nationale et le Ralliement créditiste qui en 1970 n'avaient manifesté aucune sympathie pour le Parti Québécois sont à leur tour victimes du même sort. Le Parti libéral, quant à lui, triomphe avec 54,6 % du vote et il dispose de 92,7 % des sièges.

Le grand responsable de ces flagrantes injustices qui vident le processus électoral de son contenu, c'est à n'en pas douter le mode de scrutin majoritaire à un tour. Et le seul moyen de faire coïncider au moins approximativement les résultats de l'élection et la réalité parlementaire serait d'accepter un système proportionnel sinon pur, au moins mixte.

Je n'ignore pas qu'en Amérique du Nord et en particulier au Canada, il est très difficile de contester avec succès le mode de scrutin majoritaire dont on a fait un dogme. Les tenants de ce système invoquent plusieurs arguments pour défendre ce système. Je me contenterai, faute de temps, d'en discuter deux : la tradition et la stabilité.

Un système électoral doit évoluer avec le pays qu'il doit servir. Dans une société profondément et durablement divisée sur une ou des questions fondamentales, s'accrocher au scrutin majoritaire risque de créer des perturbations sérieuses. En d'autres termes, le scrutin majoritaire ne peut fonctionner, de manière satisfaisante, que lorsqu'il y a un large consensus dans la société.

Derrière l'argument de la tradition se cache aussi l'idée que le peuple ne saurait s'habituer ou même comprendre un nouveau système électoral. L'exemple d'autres pays sans parler des multiples situations où la population a du s'initier à des processus complexes (i. e. formules administratives, changement du système de mesures anglais au système métrique, etc) suffisent à montrer que ce n'est qu'un prétexte.

Quant à la stabilité, elle n'est pas garantie par le système majoritaire pas plus qu'elle n'est impossible dans un système proportionnel. La stabilité n'est pas une fin en soi sans compter qu'elle peut tout aussi bien être facteur de progrès que de sclérose.

Le scrutin majoritaire a généralement pour résultat de priver les courants minoritaires du droit de s'exprimer au Parlement qui, dans notre système, devrait être le lieu suprême du combat et de la décision politiques. Non seulement une société s'appauvrit en privant les minorités d'une telle participation politique mais elle discrédite le Parlement, le processus électoral et les partis politiques. Certes, la démocratie peut et doit s'exprimer de diverses manières mais le Parlement est encore la meilleure institution pour donner des formes pacifiques au combat politique.

Pour que notre système soit stable et efficace (puisqu'on associe souvent ces deux termes), il importe que sa légitimité soit reconnue par les citoyens. En d'autres mots, le système démocratique se doit absolument de concilier le règne de la majorité avec le respect de la minorité. Ce système, pour fonctionner, doit compter non seulement sur une majorité (réelle ou artificielle) de la population mais aussi sur l'acquiescement d'une large fraction de la minorité. La minorité qui, techniquement, peut être une majorité, reconnaît la légitimité du gouvernement si le système est équitable ou perçu comme tel. Si la minorité ne peut entretenir l'espoir légitime de pouvoir changer le gouvernement en place ou du moins d'obtenir la place qui lui revient au Parlement en fonction de ses appuis électoraux, il y a des risques qu'elle ne sombre dans l'apathie ou la violence.

Même si la réforme électoral n'est pas une panacée, il faudrait s'en soucier sérieusement avant que trop de Québécois ne voient dans la mystique démocratique une simple mystification.